RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 28381
Numéro SIREN : 337 779 409
Nom ou dénomination : S O F I M A S

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2022 sous le numéro de dépôt 7374

SOFIMAS
Société par actions simplifiée au capital de 648 000 €
Siège social : 54 Avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRÉTEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 06 AVR. 2022
SOUS LE N° 7374

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2021

Certifiés conformes

Le Président



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2021 12			Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	50 308		50 308	50 308		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	10 594	10 594				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 324	3 120	203	868	-665	-76.60
	Autres immobilisations corporelles	28 376	19 152	9 224	6 188	3 036	49.06
	Immobilisations en cours	49 402		49 402	18 729	30 673	163.77
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 232 229		3 232 229	3 232 229		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30 310		30 310	30 060	250	0.83
	Total II	3 404 544	32 867	3 371 676	3 338 382	33 294	1.00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	542 376		542 376	168 663	373 713	221.57
	Autres créances	67 713		67 713	59 191	8 522	14.40
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	488 467		488 467	139 479	348 988	250.21
	Charges constatées d'avance (3)	104 229		104 229	87 359	16 870	19.31
	Total III	1 202 784		1 202 784	454 691	748 093	164.53
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 607 328	32 867	4 574 461	3 793 073	781 387	20.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2021 12	Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 648 000)	648 000	648 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	64 800	64 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 106 162	1 036 198	69 964	6.75
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	116 503	69 964	46 539	66.52
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	22 619	17 197	5 421	31.52
	Total I	1 958 084	1 836 160	121 925	6.64
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 001 023	1 415 154	585 869	41.40
	Concours bancaires courants	65	64	1	2.10
	Emprunts et dettes financières diverses	179 058	177 916	1 143	0.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 948	42 134	17 815	42.28
	Dettes fiscales et sociales	223 047	210 820	12 228	5.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	40 776	35 295	5 480	15.53
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	112 459	75 532	36 927	48.89
	Total IV	2 616 376	1 956 914	659 463	33.70
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 574 461	3 793 073	781 387	20.60
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	937 845	865 867		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 075 918	29 603	1 105 521	1 102 429	3 092	0.28
Chiffre d'affaires NET	1 075 918	29 603	1 105 521	1 102 429	3 092	0.28
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			14 518	37 107	-22 589	-60.87
Autres produits			74 048	74 785	-737	-0.99
Total des Produits d'exploitation (I)			1 194 087	1 214 321	-20 234	-1.67
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			67 518	65 089	2 429	3.73
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			80 827	164 424	-83 598	-50.84
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			216 561	280 413	-63 852	-22.77
Impôts, taxes et versements assimilés			16 262	13 538	2 724	20.12
Salaires et traitements			466 452	484 911	-18 459	-3.81
Charges sociales			197 172	207 974	-10 802	-5.19
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 542	3 892	650	16.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			25	22	3	13.95
Total des Charges d'exploitation (II)			1 049 358	1 220 263	-170 904	-14.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			144 729	-5 942	150 671	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2021 12	Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		103 987	-103 987	-100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		26	-26	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		104 013	-104 013	-100.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	21 563	21 554	8	0.04
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	21 563	21 554	8	0.04
2. Résultat financier (V-VI)	-21 563	82 458	-104 021	-126.15
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	123 166	76 516	46 650	60.97
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	10	-10	-97.73
Produits exceptionnels sur opérations en capital	600		600	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	600	10	590	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 225	1 104	121	11.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	617	37	579	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 421	5 421		
Total VIII	7 263	6 562	701	10.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-6 663	-6 552	-111	-1.69
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 194 687	1 318 343	-123 656	-9.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 078 184	1 248 379	-170 195	-13.63
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	116 503	69 964	46 539	66.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 574 460.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 105 521.25 Euros et dégageant un bénéfice de 116 503.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF
L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.
Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'entreprise a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant la mesure suivante :
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel

La société Holding SOFIMAS a obtenu 2 PGE d'un montant global de 900 000€ pour l'ensemble de ses filiales. Ces 2 emprunts pourront servir aux éventuels besoins detrésorerie de ses filiales listées ci-dessous :- MASSE LYON- MASSE RUNGIS- MASSE NANTES- MASSE LE MARCHE DES CHEFS__

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Néant

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composants sont appliquées depuis l'exercice 2006.

Informations générales complémentaires

Nous vous rappelons que notre société avait consenti à sa filiale MASSE MARCHE DES CHEFS :

- au 31/08/2010 un abandon de compte courant de 32 000 euros
- au 31/08/2011 un abandon de compte courant de 40 000 euros

Ces abandons étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Compte tenu de la situation de la société, nous avons comptabilisé la somme de 18 000 euros au titre du retour à meilleure fortune au 31/08/2015.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Au 31/08/2016 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 32 400 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2017 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 l'abandon de compte courant est soldé.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	64 747		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 324		
Installations générales agencements aménagements divers	4 542		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 895		7 530
Immobilisations corporelles en cours	18 729		30 673
TOTAL	48 489		38 203
Autres participations	3 232 229		
Prêts, autres immobilisations financières	30 060		250
TOTAL	3 262 289		250
TOTAL GENERAL	3 375 526		38 453

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 845	60 902	60 902
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 324	3 324
Installations générales agencements aménagements divers			4 542	4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 590	23 834	23 834
Immobilisations corporelles en cours			49 402	49 402
TOTAL		5 590	81 102	81 102
Autres participations			3 232 229	3 232 229
Prêts, autres immobilisations financières			30 310	30 310
TOTAL			3 262 539	3 262 539
TOTAL GENERAL		9 435	3 404 544	3 404 544

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	14 439		3 845	10 594
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 456	665		3 120
Installations générales agencements aménagements divers	4 542			4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 707	3 877	4 973	14 610
TOTAL	22 705	4 542	4 973	22 273
TOTAL GENERAL	37 144	4 542	8 818	32 867

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	665				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 770	2 108			
Emballages récupérables et divers				5 421	
TOTAL	2 434	2 108		5 421	
TOTAL GENERAL	2 434	2 108		5 421	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	17 197	5 421			22 619
TOTAL	17 197	5 421			22 619
TOTAL GENERAL	17 197	5 421			22 619
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 421			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 310		30 310
Autres créances clients	542 376	542 376	
Personnel et comptes rattachés	311	311	
Taxe sur la valeur ajoutée	45 255	45 255	
Débiteurs divers	22 147	22 147	
Charges constatées d'avance	104 229	104 229	
TOTAL	744 628	714 318	30 310

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 749	1 749		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 999 339	320 808	1 678 531	
Fournisseurs et comptes rattachés	59 948	59 948		
Personnel et comptes rattachés	61 476	61 476		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 807	58 807		
Taxe sur la valeur ajoutée	97 388	97 388		
Autres impôts taxes et assimilés	5 376	5 376		
Groupe et associés	179 058	179 058		
Autres dettes	40 776	40 776		
Produits constatés d'avance	112 459	112 459		
TOTAL	2 616 376	937 845	1 678 531	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	900 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	306 484			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	360.0000	1 800			1 800

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	linéaire	1 an
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	5 ans
Matériel de bureau et info.	linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition des titres de participation de la SAS CDV FINANCES ont été intégrés dans les valeurs immobilisées et fait l'objet d'un amortissement dérogatoire

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Néant

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Néant.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Néant

Opérations à long terme

Néant

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	91 258
Autres créances	21 791
Total	113 049

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 749
Emprunts et dettes financières diverses	1 440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 000
Dettes fiscales et sociales	93 422
Autres dettes	40 776
Total	161 387

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	104 229
Total	104 229
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	112 459
Total	112 459

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	5
Total	8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 440 000
Nantissement 711 actions Masse Rungis,et 1796 actions Masse Lyon (bénéficiaire : BNP ET SOCIETE GENERALE)	1 200 000	
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000	
Total (1)		1 440 000
(1) Dont concernant les dirigeants		600 000

Assurance homme clé au profit de la SG.

Engagements reçus

Assurance Homme clé	600 000
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000
Total	840 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Le montant de l'engagement des départs en retraite pour l'ensemble du personnel au 31/08/2021 s'élève à 3 788 euros.
La société a déjà contracté une assurance "indemnité de fin de carrière" couvrant les départs en retraite pour l'ensemble des salariés.

Compte personnel de formation

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 01 janvier 2015. Elle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis 12 heures par an, pour une durée de travail à temps complet, jusqu'au plafond de 150 heures.
Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 01 janvier 2021, soit pour la société un total de 480 heures.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS MASSE LYON - 1 Rue des Vergers-Parc Limonest - 69560 LIMONEST Cedex	897 942	64.50	230 233
- SAS MASSE NANTES - 58 Boulevard Gustave Roch - 44200 NANTES	228 964	65.14	41 881
- SAS MASSE - 54 Avenue de Normandie - PLA 190 - 94597 RUNGIS Cedex	1 429 725	65.00	162 688
- SAS CDV FINANCES - 56 Avenue de Normandie - 94597 RUNGIS Cedex	1 040 573	100.00	-3 484
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS MASSE MARCHE DES CHEFS - Rue du nouvel abattoir - 67200 STRASBOURG	383 398	39.96	157 610
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 648 000 €
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRÉTEIL

* * * * *

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 FÉVRIER 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 116.503 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 116.503 €

En totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[…]

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte que :

- le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société arrivent à expiration à l'issue des présentes,

- l'article L. 823-1 du Code de commerce rend désormais facultative la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant lorsque le Commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle,

Et décide en conséquence :

- de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société B.R.C. pour une durée de 6 exercices arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2027,

- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société ORFAC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

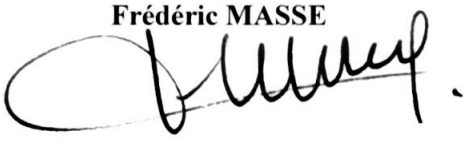
SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire toute publicité ou formalité prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Frédéric MASSE



B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 648.000 €
Siège social : 54 Avenue de Normandie
94517 RUNGIS
RCS CRETEIL 337 779 409

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

Paris, le 21 janvier 2022

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée
54 Avenue de Normandie
94517 RUNGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2021

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SOFIMAS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SOFIMAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « faits caractéristique de l'exercice – impact significatif COVID-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets de la crise sanitaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation de la valeur des titres de participation inscrits à l'actif du bilan.

Nous avons vérifié les données significatives utilisées et la valeur estimée des sociétés MASSE site de RUNGIS, MASSE site de LYON, MASSE site de NANTES, MASSE LE MARCHE DES CHEFS site de STRASBOURG et CDV FINANCES, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres détenus, afin de pouvoir corroborer la valeur des titres inscrits à l'actif du bilan de la société à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

 S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
Le 21 janvier 2022

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes

